



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS RENAULT & ALPINE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2020

Le sept novembre de l'an deux mille vingt à quatorze heures, les membres de l'association dénommée "Fédération Française des Clubs Renault & Alpine" se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) afin de statuer sur la proposition de dissolution de l'association faite lors du Conseil d'Administration du 30 septembre 2020.

La convocation a été adressée par mail à tous les membres le 9 octobre 2020, avec une date limite d'envoi des pouvoirs ou des demandes de participation fixée au 26 octobre.

L'annonce du confinement est survenue alors que les opérations préalables d'inscription à l'AGE étaient terminées. Ceci a conduit le Président, comme il en avait été autorisé lors du Conseil du 30 septembre cité plus haut, à transformer cette AGE en "Assemblée à huis-clos" suivant les textes dérogatoires en vigueur jusqu'au 30 novembre.

Les personnes qui avaient demandé une admission pour une participation physique ont alors été informées de la procédure pour une participation par visioconférence.

L'ordre du jour était le suivant :

- ÉMARGEMENT & VÉRIFICATION DES POUVOIRS
- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – *Bernard DUMAS*
- DISSOLUTION DE LA FCRA ET NOUVELLE APPROCHE – *Bernard DUMAS*
- QUESTIONS / RÉPONSES
- VOTE DES RÉOLUTIONS
- CLÔTURE DE L'AG – *Bernard DUMAS*

- ÉMARGEMENT & VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et procède à un appel sur la base des demandes de participation et des pouvoirs reçus, préalablement vérifiés par MM Jean-Pierre Athénor et Philippe Cousseau qui avaient accepté d'être les scrutateurs pour cette AGE.

- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il ressort de cette séquence que 47 membres sont présents ou représentés pour un total inscrit de 90. Le quorum de 50 % est donc atteint et le Président déclare l'AGE ouverte et pouvant valablement délibérer.

- DISSOLUTION DE LA FCRA ET NOUVELLE APPROCHE

Le Président commence par rappeler les objectifs qui ont présidé à la construction de la FCRA :

- Amélioration des relations
 - Optimisation de la communication afin d'améliorer l'échange de données
 - Accroissement des synergies
- entre les clubs d'une part et entre Renault et les clubs d'autre part.

La FCRA compte aujourd'hui 86 clubs membres plus 4 membres nommé (2 représentants Renault et 2 membres d'honneur, le Président et Mr Jean Ragnotti)

Le bilan qui peut être fait après 7 ans d'existence est résumé ci-après:

- Meilleurs échanges entre clubs actifs (cf. Village Epoqu'Auto)
- Implication de la FCRA dans des événements tels que Lohéac ou Le Mans Classic
- Plaques rallye
- Village clubs à Epoqu'Auto mais pas ou plus sur d'autres salons
- Losange Passion International au succès mitigé et difficultés pour trouver un club volontaire pour organiser l'événement
- Une newsletter qui peine à trouver un contenu et dont le lectorat n'est pas bien connu
- Un apport trop souvent envisagé comme une aide financière aux clubs et dont l'impact est désormais limité
- Une organisation qui n'a jamais pleinement fonctionné, mise à mal par l'absence de secrétaire permanente
- Confusion Renault Classic / FCRA
- Synthèse des attentes de Renault et des Clubs difficile à obtenir

Le Président passe ensuite la parole à Hugues Portron qui fait le point sur la situation actuelle de Renault et son évolution prévisible :

RENAULT, qui finance à 100 % la FCRA, traverse l'une des plus graves crises de son histoire (C. Ghosn, attaques contre l'Alliance, résultats commerciaux, révolution produits, réglementation sur les émissions, crise sanitaire,...) d'où :

- Une période de remise en cause générant beaucoup d'incertitudes
- Un plan drastique d'économies : le budget opérationnel de Renault Classic a été diminué de 65% en 10 ans
- Des ressources humaines revues à la baisse pour Renault Classic en 2020, les quelques 40 personnes de 1990 sont devenues 7 à Flins et 5, bientôt 2, au Plessis Robinson.
- Une tendance probablement encore renforcée en 2021 et pour les années suivantes

en conséquence de quoi

La FCRA n'a plus, et probablement pour plusieurs années, les moyens de fonctionner.

Suite à ce constat le Conseil d'Administration de la FCRA propose à l'unanimité les mesures suivantes :

- Dissoudre la FCRA qui n'a plus les moyens de fonctionner
mais
- Essayer de préserver les points positifs apportés par la FCRA
et pour ce faire
- Laisser Renault Classic gérer directement sa relation avec les clubs
- Remplacer la FCRA par une structure légère permettant aux Clubs et à Renault Classic d'échanger sur différents sujets et projets concernant le monde associatif
qui pourrait être

- Un comité consultatif des clubs, sans existence légale (pas une association Loi 1901), animé par Renault Classic et comprenant des personnalités représentatives du monde associatif Renault et Alpine.

A la suite de quoi le Président présente un état synthétique de la situation des comptes de l'Association :

	exercice précédent du du 01/07/2018 à 30/06/2019		exercice actuel du du 01/07/2019 à 31/10/2020	
Comptes de Bilan	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Report à nouveau		40 779,51 €		48 348,75 €
Résultat positif		7 569,24 €		
Résultat négatif				-13 216,49 €
Banque	46 483,41 €		33 036,71 €	
Caisse	1 865,34 €		2 095,55 €	
	48 348,75 €	48 348,75 €	35 132,26 €	35 132,26 €

Les dépenses depuis les comptes présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Le Mans Classic (du 03 au 05 juillet 2020)	-2,50 €
Lohéac (du 05 au 06 octobre 2019)	-3 410,95 €
Epoqu'auto (du 08 au 10 novembre 2019)	-2 846,66 €
Plaques de rallyes	-6 870,00 €
DIVERS	-86,38 €

TOTAL des manifestations et frais FCRA de l'exercice

-13 216,49 €

En conséquence de ce qui vient d'être exposé le Président propose les actions immédiates ou à court terme suivantes :

- Dissolution immédiate de la FCRA à compter du 7 novembre 2020 à minuit.
- Nomination de Bernard Dumas, Henri Dupont et Philippe Cousseau en qualité de liquidateurs, avec pour mission de :
 - régler les dettes contractées par la FCRA et recouvrer les créances,
 - s'assurer que l'éventuel solde créditeur de ce compte sera affecté à un ou plusieurs événement(s) impliquant des clubs ayant appartenu à l'ex FCRA et validé(s) par le comité consultatif des clubs ou tout autre organisation similaire poursuivant les mêmes objectifs,
 - Fermer le compte bancaire de l'association dans un délai compatible avec les 2 missions précédentes.
- Mise en place d'un comité consultatif des clubs par Renault Classic, chargé d'informer et conseiller les Clubs et Renault Classic dans leurs relations et leurs actions.

Un tableau des perspectives d'évènements 2021 est ensuite brossé par Hugues Portron, mais il reste très hypothétique en raison des incertitudes liées à la situation sanitaire globale et à la situation financière de Renault.

Il est toutefois souligné qu'il est important de pouvoir maintenir un village Renault et Alpine au salon Epoqu'Auto car il s'agit d'une des réussites de la FCRA et cela constitue une belle vitrine pour montrer aux autres salons l'intérêt que peut présenter pour eux un tel village.

- QUESTIONS / RÉPONSES

- Différentes voix se manifestent pour exprimer leur regret de voir la FCRA disparaître.

- Les clubs peuvent-ils continuer à utiliser des supports comportant le logo FCRA (papier à entête, bulletin...)?

La logique doit primer : ne pas détruire par exemple le papier à entête existant, utiliser jusqu'à épuisement le stock de supports existants mais sur tous les nouveaux cas, ne plus utiliser le logo ou l'appellation FCRA.

- Une éventuelle future FCRA pourra-t-elle reprendre cette appellation et le logo ?

Hugues Portron considère que ce n'est pas souhaitable car risque d'instaurer une confusion ; de plus ce nom contient les marques Renault et Alpine et il n'est pas certain que dans la restructuration à venir du Groupe Renault, l'accord donné pour l'utilisation de l'une ou de l'autre marque soit renouvelé. Il semble préférable de chercher un autre nom, si possible plus « parlant » car l'acronyme FCRA n'a pas trouvé sa place en 7 ans d'existence.

- Comment seront désignées les personnes faisant partie du comité consultatif ?

Renault Classic, avec l'aide de Bernard Dumas et Henri Dupont, va établir une liste de participants potentiels qui tiennent compte de la diversité du monde associatif Renault et Alpine en France et contacter les personnes pressenties. Il est également possible de faire acte de candidature.

- Comment fonctionnera ce comité consultatif ?

Ce doit être un mode de fonctionnement très souple et modulable, sur des sujets précis, avec autour de la table des personnes sollicitées en raison de leur expertise ou parce qu'elles sont concernées

- Le Comité tiendra-t-il compte des idées des clubs ?

Il s'agit bien d'avoir un lieu d'échange et de concertation entre Renault Classic et les Clubs ; cela ne veut pas dire pour autant que toutes les demandes et sollicitations, qu'elles émanent des clubs ou de Renault Classic, pourront être prises en compte.

- Le Mans Classic :

Le CAR Le Mans assure de son aide pour gérer l'espace clubs si Le Mans Classic est bien organisé cette année.

- Lohéac : Les bénévoles originaires du CAR Le Mans qui s'en occupaient ont décidé d'arrêter. Un club sera à identifier pour encadrer les participants si l'Autobrocante a lieu et si on a les moyens d'y organiser quelque chose.

- Information de Renault Classic :

Renault Classic a dû changer de plateforme numérique pour son site. Le nouveau site devrait être en ligne d'ici la fin du mois. Il sera, notamment, aux normes graphiques de Renault, plus clair et mieux adapté à une consultation sur smartphone. On y retrouvera les principales fonctionnalités du site actuel et notamment l'annuaire des clubs et une rubrique « actualité » où les clubs pourront annoncer leurs manifestations.

En l'absence d'autres questions le Président propose de passer au vote des résolutions rappelées ci-dessous :

Première résolution – Dissolution de l'association

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire décide de dissoudre l'association « Fédération Française des Clubs Renault et Alpine » (FCRA) à compter du jour de cette Assemblée à minuit.

Deuxième résolution – Nomination de 3 liquidateurs

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer messieurs Philippe Cousseau, Bernard Dumas et Henri Dupont comme liquidateurs de l'association.

Troisième résolution – Fermeture du compte bancaire de la FCRA

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire donne mandat aux liquidateurs pour régler les dettes et recouvrer les créances de l'association, pour s'assurer que l'éventuel solde créditeur de ce compte sera affecté à un ou plusieurs événement(s) validé(s) par le Comité Consultatif des Clubs ou tout autre organisation similaire poursuivant les mêmes objectifs ainsi que pour clôturer le compte bancaire de la FCRA dans un délai compatible avec les missions ainsi imparties.

Quatrième résolution – Sort des biens de la FCRA confiés aux délégués régionaux

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les biens de la FCRA confiés à chacun des délégués régionaux sont donnés au(x) club(s) de référence de chacun d'entre eux, qui pourra en disposer comme il l'entend. Par ailleurs il ne devra plus être fait usage du logo de la FCRA sous toute forme que ce soit.

Cinquième résolution – Sort des biens de la FCRA gérés par Renault Classic

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les biens de la FCRA gérés par Renault Classic sont donnés à Renault Classic, qui pourra en disposer comme il l'entend.

- VOTE DES RÉOLUTIONS

Avant de procéder au vote le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il ait lieu "à main levée" puisque les conditions ne prêtent pas à un vote à bulletin secret, et à ce qu'il porte sur les cinq résolutions à la fois puisque l'ensemble forme un tout.

Personne ne s'opposant, il est procédé au vote sous le contrôle des 2 scrutateurs désignés : J.P. Athénor et Ph. Cousseau.

Résultat du vote :

Votes pour : 41

Votes contre : 05

Abstention : 01

- CLÔTURE DE L'AG

Le Président prononce la dissolution de la Fédération Française des Clubs Renault et Alpine et fait ensuite la déclaration suivante :

" C'est donc le clap de fin d'une aventure qui aura duré 7 ans.

La FCRA a été construite par Renault avec les Clubs; Tout n'a pas été parfait mais souvenons nous de ses succès et des avancées qu'elle a permises.

J'espère maintenant qu'il se trouvera quelques personnes de bonne volonté pour créer une nouvelle fédération faite cette fois par les clubs et en bonne entente avec Renault.

Je précise tout de suite que je n'en ferai pas partie en raison de mon âge avancé.

Je sais aussi que ce ne sera pas facile en raison de la regrettable division qui s'est installée suite à l'action irréfléchie et parfois blessante de quelques clubs et personnalités.

Mais il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre dit le dicton et j'accompagne de tous mes vœux ceux qui voudront bien "s'y coller".

La FCRA est morte, vive la nouvelle fédération".

Le premier scrutateur
Jean Pierre Athénor



Le deuxième scrutateur
Philippe Cousseau



Le Vice-Président, secrétaire de séance
Henri Dupont



Le Président
Bernard Dumas

